



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAISNS

VILLE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

Haute-Savoie

ARRETE MUNICIPAL

N° PM/2025/240/T/EF

INTERDIT L'ACCES A LA VIA FERRATA EN PERIODE HIVERNALE

(Fermeture hivernale)

L'Adjoint au Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants,

VU le Code de la route,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code pénal et notamment l'article R. 610-5,

CONSIDERANT la nécessité d'avoir des conditions climatiques optimum pour permettre sa pratique,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité publique de ses usagers en interdisant l'accès à la Via Ferrata dans sa totalité,

ARRETE

Article 1 : L'accès à la Via Ferrata dans sa totalité est interdite :

➤ A compter du mardi 25 novembre 2025 et jusqu'à sa réouverture administrative.

Article 2 : La signalisation nécessaire et réglementaire pour la fermeture de la Via Ferrata est mise en place, par la Compagnie des Guides et sous son contrôle. Les services de la Mairie sont en charge de la fermeture et du contrôle des chemins d'accès.Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par devant Monsieur le Maire de la Commune de Saint Gervais Les Bains dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit par devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE, dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement formé.Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours, Monsieur le chef de Poste de la Police Municipale et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 25 novembre 2025

L'Adjoint au Maire,

Délégué au cadre de vie,

Michel STROPIANO



Affiché le : 26/11/2025

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS -FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33